

OFFICIEL

Bulletin officiel de Pôle emploi

n°74

20 octobre 2016

Sommaire chronologique

Instruction n°2013-93 du 6 novembre 2013 – Mise à jour	3
L'aide à la mobilité	
Décision Paca n°2016-29 DS Dépense du 13 octobre 2016	5
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense	
Décision Paca n°2016-30 DS DT du 13 octobre 2016	7
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des directions territoriales	
Décision Paca n°2016-31 CMC du 13 octobre 2016	12
Composition de la commission des marchés constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Décision BFC n°2016-49 DS DR du 17 octobre 2016	14
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale	
Décision BFC n°2016-50 DS Agences du 17 octobre 2016	29
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences	
Décision BFC n°2016-51 DS IPR du 17 octobre 2016	53
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables	
Décision BFC n°2016-52 DS DT du 17 octobre 2016	67
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des directions territoriales	
Décision BFC n°2016-53 DS DR du 17 octobre 2016	72
Délégation temporaire de signature au sein de la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté	

Suite du sommaire page suivante

Décision Br n°2016-46 DS Dépense du 18 octobre 2016.....	73
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette	
Décision Br n°2016-47 DS DPSR du 18 octobre 2016.....	75
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional	
Décision Gua n°2016-19 DS Agences du 18 octobre 2016.....	82
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein des agences	
Décision Gua n°2016-20 DS IPR du 18 octobre 2016.....	95
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables	

Instruction n°2013-93 du 6 novembre 2013 – Mise à jour

L'aide à la mobilité

L'annexe 7 « Liste des prestations ouvrant droit à l'aide à la mobilité » publiée au Bulletin officiel n°2013-130 du 30 décembre 2013, est mise à jour comme suit :

Sont ajoutées les prestations suivantes : accompagnement des licenciés économiques LCN et LCR. Elles se substituent à la prestation d'accompagnement des licenciés économiques LIC qui, depuis le 01/03/2016, ne peut plus être prescrite.

Toutefois, la prestation d'accompagnement des licenciés économiques LIC n'a pas été supprimée de l'annexe 7 car des demandeurs d'emploi sont encore accompagnés au titre de cette prestation et ce, au plus tard jusqu'au 31 mai 2017.

Les prestations d'accompagnement des licenciés économiques LCN et LCR ouvrent droit à l'aide à la mobilité pour 18 jours maximum à compter de la publication au Bulletin officiel de Pôle emploi de la présente annexe 7.

ANNEXE 7

Liste des prestations ouvrant droit à l'aide à la mobilité

Les prestations nationales

Les prestations ouvrant droit à l'aide à la mobilité sont les suivantes :

- Accompagnement intensif des jeunes (ACJ)
- Accompagnement des licenciés économiques (LIC, LCR, LCN)
- Evaluation par simulation préalable au recrutement (ESPR)
- Offre de service complémentaire aux bénéficiaires du RSA (OSA)
- Club
- Cap vers l'emploi (CVE)
- Confirmer son projet professionnel (CPP)
- Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- Activ' Emploi (AE)
- Activ' Projet (AP)
- Activ' Créa (RCA)
- Evaluation des compétences et capacités professionnelles (ECC)

Le nombre de jours maximum à retenir pour le calcul de l'aide à la mobilité, tel que défini par l'instruction n°2013-93 du 6 novembre 2013 relative à l'aide à la mobilité, est de :

- 1 + 1 jour pour la prestation ESPR
- 6 jours pour la prestation CPP
- 12 jours pour la prestation Club et 18 jours s'il s'agit d'un club relevant de l'accompagnement intensif des jeunes
- 18 jours pour les prestations, OSA, LIC/LCR/LCN, CVE, ACJ
- 3 jours pour la prestation AP
- 2 jours pour la prestation AE
- 6 jours pour la prestation RCA
- 1 jour pour la prestation ECC

Pour la PMSMP il convient de retenir le nombre de jour réel de cette prestation conformément à l'instruction n°2014-84 du 22 décembre 2014 relative à la PMSMP qui prévoit (partie 1 - point 2.7.2) que « *l'aide à la mobilité accordée au bénéficiaire de l'immersion professionnelle s'ajustera avec la durée effective en jours de l'immersion professionnelle* ».

Les prestations régionales

Les prestations régionales sont, sur décision de la région concernée, éligibles à l'aide à la mobilité pour une durée moyenne fixée par la région elle-même.

Décision Paca n°2016-29 DS Dépense du 13 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n°2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2015-170 du 10 décembre 2015 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article I – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,
- madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie et de l'innovation,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier,
- monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations,
- monsieur Philippe Renaud, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- monsieur Alain Ribas, directeur adjoint administratif et financier,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur en charge du partenariat,
- madame Marie-Brigitte Curri, directeur en charge du pilotage,
- madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur adjoint en charge des ressources humaines.

Article II – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Dominique Triay, chef de département en charge des activités centralisées,
- madame Marie-Laure Rallet, chef de service en charge des politiques d'intervention,
- madame Anne Branchereau, responsable de service en charge de la communication,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur Emmanuel Iltis, responsable de service en charge de la comptabilité,
- monsieur Tony Van Dionant, responsable de service en charge des achats et des marchés,
- monsieur Michel Sciallano, responsable de service en charge de la sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier,
- monsieur Christian Cortaredona, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable de service en charge des traitements centralisés et du contentieux,

- monsieur Thierry Napoli, responsable du service en charge du partenariat,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge des aides et mesures prestations.

Article III – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques,
- madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie et de l'innovation,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier.

Article IV – Abrogation

La décision Paca n°2016-26 DS Dépense du 10 octobre 2016 est abrogée.

Article V – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 13 octobre 2016.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n°2016-30 DS DT du 13 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article I – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité.

Article II – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2°) signer les accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article III – Délégués

§ 1 Bénéficiaire des délégations visées aux articles I et II, à titre permanent :

- madame Ghislaine Ellena, directrice territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Michel Ciocci, directeur territorial des Bouches du Rhône,
- monsieur Jean-Charles Blanc, directeur territorial du Var,
- monsieur Marc Zampolini, directeur territorial de Vaucluse,
- monsieur Richard Spinoza, directeur territorial des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- monsieur Jean-Renaud Fournier, directeur territorial délégué des Alpes Maritimes,
- madame Hélène Blanc, directrice territoriale déléguée des Alpes Maritimes,
- monsieur Didier Martin, directeur territorial délégué Est Provence,
- madame Christine Bugliani, directrice territoriale déléguée Marseille (du 9e au 16e arrondissement),
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial délégué Etang de Berre et Pays d'Arles,
- madame Véronique Inquimbert, directrice territoriale déléguée du Var,
- madame Marie-Claude Salen, directrice territoriale déléguée des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale déléguée de Vaucluse.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel Ciocci, directeur territorial des Bouches du Rhône, bénéficiant de la délégation visée à l'article 1, à titre temporaire :

- madame Christine Battesti, chef de service au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- monsieur Cyrille Darche, chef de service au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône.

Article IV – Service des prestations

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions :

- 1°) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 2°) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Hervé Germain, chargé de mission à la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Marie-Christine Imbert, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Valérie Lalfer, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Patricia Bertotto, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes Maritimes,
- madame Daphné Chandellier, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes Maritimes,
- madame Véronique Vanel, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Eric Blumental, chargé de mission à la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- madame Sophie Déon, chargée de mission à la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- madame Christine Battesti, chef de service au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- madame Chrystèle Diebold, chargée de mission à la direction territoriale du Var,
- monsieur Frantz Lancet, chargé de mission à la direction territoriale du Var,
- madame Pascale Voituron, chargée de mission à la direction territoriale du Var,
- madame Cécile Marchand, chargée de mission à la direction territoriale de Vaucluse,
- madame Anne Chabrier, chargée de mission à la direction territoriale de Vaucluse,
- monsieur Gilles Guilloux, chargé de mission à la direction territoriale de Vaucluse.

Article V – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Ghislaine Ellena, directrice territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Michel Ciocci, directeur territorial des Bouches du Rhône,
- monsieur Jean-Charles Blanc, directeur territorial du Var,
- monsieur Marc Zampolini, directeur territorial de Vaucluse,
- monsieur Richard Spinoza, directeur territorial des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- monsieur Jean-Renaud Fournier, directeur territorial délégué des Alpes Maritimes,
- madame Hélène Blanc, directrice territoriale déléguée des Alpes Maritimes,
- monsieur Didier Martin, directeur territorial délégué Est Provence,
- madame Christine Bugliani, directrice territoriale déléguée Marseille (du 9e au 16e arrondissement),
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial délégué Etang de Berre et Pays d'Arles,
- madame Véronique Inquimbert, directrice territoriale déléguée du Var,
- madame Marie-Claude Salen, directrice territoriale déléguée des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale déléguée de Vaucluse

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 24 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Ghislaine Ellena, directrice territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Michel Ciocci, directeur territorial des Bouches du Rhône,
- monsieur Jean-Charles Blanc, directeur territorial du Var,
- monsieur Marc Zampolini, directeur territorial de Vaucluse,
- monsieur Richard Spinoza, directeur territorial des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- monsieur Jean-Renaud Fournier, directeur territorial délégué des Alpes Maritimes,
- madame Hélène Blanc, directrice territoriale déléguée des Alpes Maritimes,
- monsieur Didier Martin, directeur territorial délégué Est Provence,
- madame Christine Bugliani, directrice territoriale déléguée Marseille (du 9e au 16e arrondissement),
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial délégué Etang de Berre et Pays d'Arles,
- madame Véronique Inquimbert, directrice territoriale déléguée du Var,
- madame Marie-Claude Salen, directrice territoriale déléguée des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale déléguée de Vaucluse

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Ghislaine Ellena, directrice territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Michel Ciocci, directeur territorial des Bouches du Rhône,
- monsieur Jean-Charles Blanc, directeur territorial du Var,
- monsieur Marc Zampolini, directeur territorial de Vaucluse,
- monsieur Richard Spinoza, directeur territorial des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Hélène Blanc, directrice territoriale déléguée des Alpes Maritimes,
- monsieur Jean-Renaud Fournier, directeur territorial délégué des Alpes Maritimes,
- monsieur Didier Martin, directeur territorial délégué Est Provence,
- madame Christine Bugliani, directrice territoriale déléguée Marseille (du 9e au 16e arrondissement),
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial délégué Etang de Berre et Pays d'Arles,
- madame Véronique Inquimbert, directrice territoriale déléguée du Var,
- madame Marie-Claude Salen, directrice territoriale déléguée des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale déléguée de Vaucluse

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article VI – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale, est donnée à :

- madame Ghislaine Ellena, directrice territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Michel Ciocci, directeur territorial des Bouches du Rhône,
- monsieur Jean-Charles Blanc, directeur territorial du Var,
- monsieur Marc Zampolini, directeur territorial de Vaucluse,
- monsieur Richard Spinoza, directeur territorial des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- monsieur Jean-Renaud Fournier, directeur territorial délégué des Alpes Maritimes,
- madame Hélène Blanc, directrice territoriale déléguée des Alpes Maritimes,
- monsieur Didier Martin, directeur territorial délégué Est Provence,
- madame Christine Bugliani, directrice territoriale déléguée Marseille (du 9e au 16e arrondissement),
- monsieur Philippe Hillarion, directeur territorial délégué Etang de Berre et Pays d'Arles,
- madame Véronique Inquimbert, directrice territoriale déléguée du Var,
- madame Marie-Claude Salen, directrice territoriale déléguée des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale déléguée de Vaucluse.

Article VII – Abrogation

La décision Paca n°2016-24 DS DT du 4 octobre 2016 est abrogée.

Article VIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 13 octobre 2016.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n°2016-31 CMC du 13 octobre 2016

Composition de la commission des marchés constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n°2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment son article 8,

Décide :

Article I

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur en application des dispositions de l'article 8 du règlement intérieur susvisé :

- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues à l'article 5 du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins des centres interrégionaux de développement des compétences, un représentant de chacune des directions régionales et du centre interrégional concernés,
- un représentant du service en charge des achats,
- un représentant du service en charge des affaires juridiques, qui en assure le secrétariat,
- un représentant du service en charge des affaires administratives et financières,
- un représentant du service en charge du contrôle de gestion.

Sont en outre membres, avec voix consultative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur en application des dispositions de l'article 8 du règlement intérieur susvisé :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article II

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Didier Zielinski, monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations, assure la présidence de la commission. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Didier Zielinski et de monsieur Christian Sanfilippo, madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, assure la présidence de la commission.

Article III

La décision Paca n°2015-16 CMC du 4 mai 2015 est abrogée.

Article IV

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 13 octobre 2016.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision BFC n°2016-49 DS DR du 17 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n°2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- 1°) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2°) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3°) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Marie Denombret, médiatrice
- madame Jacqueline Icard-Michel, directrice des ressources humaines ad interim, responsable du service qualité de vie au travail
- madame Marion Grillères, responsable du service relations sociales
- monsieur Sébastien Mauffré, responsable du service gestion administrative du personnel et paie
- monsieur Cyril George, responsable du service développement des compétences
- madame Claudia Horta, coordinatrice et responsable du service gestion des ressources humaines pour les départements du territoire de Belfort, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura.
- madame Alina Champion, responsable du service gestion des ressources humaines pour les départements de l'Yonne, de la Côte d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.
- madame Cindy Rémy, responsable du service pilotage des données sociales
- monsieur Farid Lakli, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Violaine Thériot-Gillet, responsable du service Innovation et RSE
- madame Sarah Jeantet, responsable du service communication
- madame Corinne Lecot, responsable du service partenariat
- monsieur Jérôme Besançon, adjoint au responsable du service partenariat
- monsieur Luc-Michel Horak, responsable du service gouvernance et relations extérieures
- monsieur Joël Le Ray, responsable du service stratégie et coordination programmes projets
- madame Bénédicte Chatelain, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint au responsable du service comptabilité finances
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité
- monsieur Philippe Dechaume, responsable service investigations
- monsieur Dominique Loukachine, chargé de mission au service maîtrise des risques
- monsieur Mickaël Cholley, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et CRSI
- monsieur Michel Pouget, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Magali Amiel, responsable du service règlementaire et applicatifs et déploiement
- monsieur Jérôme Morin, adjoint au directeur du pilotage et analyse de la performance, responsable du service pilotage et analyse de la performance
- madame Véronique Rapenne, chargée de mission à la direction des opérations
- monsieur Michael Bourgin, chargé de mission à la direction du pilotage et analyse de la performance
- madame Sylvie Debreuve, responsable du service ingénierie, formations prestations
- monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
- monsieur Stéphane Dahlen, responsable du service qualité et engagement de service
- madame Michèle Tiboul, responsable du service appui aux organisations

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de ses attributions, les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des

instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et des correspondances avec ses partenaires institutionnels :

- madame Sylvie Demougeot, service qualité de vie au travail

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande, relatifs aux frais de restauration et de réception, d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Yann Marchandiaux, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur A2S Yonne,
- madame Sabine Sarrazin, directrice A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- monsieur Christian Michelot, directeur A2S Nièvre,
- monsieur Claude Bonnet, directeur de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christine Clémencier, directrice de pôle emploi Belfort Europe -Delle
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Montbéliard Centre

- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Audincourt
- monsieur Michel Paris, directeur de l'A2S Besançon Montboucons

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Valérie Firobind-Marchal, responsable du service sécurité
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion

Article IV – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article V – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article VI – Gestion des ressources humaines

§ 1 -Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Jacqueline Icard-Michel, directrice des ressources humaines ad interim, responsable du service qualité de vie au travail

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public (sauf les ruptures conventionnelles du contrat de travail), à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :

- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Jacqueline Icard-Michel, directrice des ressources humaines ad interim, responsable du service qualité de vie au travail
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi.

§ 3 Délégation permanente est donnée à monsieur Sébastien Mauffré, responsable gestion administrative du personnel, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, les actes de gestion en ligne relatives aux contrats aidés ou emplois d'avenir via SYLAé.

Section 4 – Recouvrement

Article VII – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon

- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régional de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

-

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

Article VIII – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article VII, § 1 et faire procéder à son exécution :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme de production Dijon Chalon

Article IX – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de durée,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de durée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme de production Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 36 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des

prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Florence Herrmann, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Annie Quinsard, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Gaëlle Grenier-Soliget, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Elisabeth Baliset, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Marie-Christine Colleuil, service contentieux allocataires de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- madame Anne Perreaut, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Adelina Lozano-Fidalgo, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Martine Gorret, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Sandra Jallet, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Colette Dechaume, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Véronique Bourson, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Annick David, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Florence Millet, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon
- madame Fabienne Boivin, service contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Châlon

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme de production Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y

afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence de ces personnes, bénéficient de la même délégation à titre temporaire :

- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme de production Dijon Chalon
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe plateforme régionale de production Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 5 – Décisions sur recours

Article X – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Jacqueline Icard-Michel, directrice des ressources humaines ad interim, responsable du service qualité de vie au travail

- monsieur Jean-Michel Cheval directeur des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme de production Dijon Chalon

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les domaines pour lesquels ils ont délégation de signature, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles II, III, IV, V, VI, VII et IX de la présente décision.

Article XI – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XII – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

Article XIII – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de

la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme de production Dijon Chalon
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

Article XIV – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste
- monsieur Michel Pouget, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme de production Dijon Chalon

Article XV – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Jacqueline Icard-Michel, directrice des ressources humaines ad interim, responsable du service qualité de vie au travail

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute

juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article XVI – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Angélique Crovella, juriste

Article XVII – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures

Section 7 – Divers

Article XVIII – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article VII de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Gilles Champouret, adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production de Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plateforme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plateforme régionale de production Dijon Chalon

Article XIX – Abrogation

La décision BFC n°2016-44 DS DR du 1^{er} octobre 2016 est abrogée.

Article XX – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 17 octobre 2016.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n°2016-50 DS Agences du 17 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n°2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article I – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1°) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2°) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Catherine Bompy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Richard Colardelle, directeur adjoint de pôle emploi Dijon Est
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moysse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud, à compter du 1^{er} novembre 2016
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune, jusqu'au 31 octobre 2016
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Chatillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,

- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Yann Marchandiaux, directeur de pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Annie Petiot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Claude Bonnet, directeur de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Catherine Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone

- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Mettey-Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- monsieur Vincent Briquez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons le Saunier-Champagnole
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Christine Clémencier, directrice de pôle emploi Belfort Europe -Delle
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle,
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt

- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochar, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Sabine Sarrazin, directrice A2S Côte d'Or,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur A2S Yonne,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Yonne,
- monsieur Christian Michelot, directeur A2S Nièvre,
- monsieur Michel Paris, directeur A2S Besançon Montboucons
- madame Marie-Pierre Mislin, directrice adjointe A2S Besançon Montboucons
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- madame Nathalie Lapiere, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe A2S Montbéliard
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe 100% web, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme régionale de production Dijon Chalon
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1°) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement

lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- 2°) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3°) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4°) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5°) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6°) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article III – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article IV – Délégués permanents

Bénéficiaire des délégations mentionnées au § 2 de l'article I et aux articles II et III à titre permanent :

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Yann Marchandiaux, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur A2S Yonne,
- madame Sabine Sarrazin, directrice A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- monsieur Christian Michelot, directeur A2S Nièvre,
- monsieur Claude Bonnet, directeur de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christine Clémencier, directrice de pôle emploi Belfort Europe -Delle
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Audincourt
- monsieur Michel Paris, directeur de l'A2S Besançon Montboucons

Article V – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiaire, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article I et à l'article II :

- madame Catherine Bompy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord

- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- monsieur Richard Colardelle, directeur adjoint de pôle emploi Dijon Est
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud, à compter du 1^{er} novembre 2016
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune, jusqu'au 31 octobre 2016
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Chatillon,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens

- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Annie Petiot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Yonne,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Catherine Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Christine Mettey-Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- monsieur Vincent Briquez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole

- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérard Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- madame Marie-Pierre Mislin, directrice adjointe A2S Besançon Montboucons
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe A2S Montbéliard
- madame Nathalie Lapierre, responsable d'équipe de A2S Besançon Montboucons
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe 100% web, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin de Besançon
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt

A l'article III :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Richard Colardelle, directeur adjoint de pôle emploi Dijon Est
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud, à compter du 1^{er} novembre 2016
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune, jusqu'au 31 octobre 2016
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,

- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'agence de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureaux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Catherine Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre

- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Christine Mettey-Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- monsieur Vincent Briquez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- madame Marie-Pierre Mislin, directrice adjointe de l'agence de services spécialisée Besançon Montboucons
- madame Nathalie Lapierre, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe A2S Montbéliard
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe 100% web, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

Article VI – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délais de remboursement

- 1°) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficiaire de la délégation visée au 1° :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Richard Colardelle, directeur adjoint de pôle emploi Dijon Est
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud, à compter du 1^{er} novembre 2016
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune, jusqu'au 31 octobre 2016
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Chatillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Wardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoin,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,

- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Yann Marchandiaux, directeur de pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureaux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Annie Petiot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Claude Bonnet, directeur de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Catherine Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Témis
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise

- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Mettey-Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- monsieur Vincent Briquez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Christine Clémencier, directrice de pôle emploi Belfort Europe -Delle
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul

- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
 - monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
 - monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt
 - madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
 - monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
 - monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
 - monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
 - monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
 - madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
 - monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
 - madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
 - madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
 - madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
 - madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
 - madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
 - madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
 - madame Sabine Sarrazin, directrice A2S Côte d'Or,
 - madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
 - monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
 - madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
 - madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
 - monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur A2S Yonne,
 - madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Yonne,
 - monsieur Michel Michelot, directeur A2S Nièvre,
 - monsieur Michel Paris, directeur A2S Besançon Montboucons
 - madame Marie-Pierre Mislin, directrice adjointe A2S Besançon Montboucons
 - madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
 - madame Nathalie Lapierre, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
 - monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe A2S Montbéliard
 - monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe 100% web, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- 2°) Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,

- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Yann Marchandiaux, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sabine Sarrazin, directrice A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- monsieur Christian Michelot, directeur A2S Nièvre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur A2S Yonne,
- monsieur Claude Bonnet, directeur de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Démon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christine Clémencier, directrice de pôle emploi Belfort Europe -Delle
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Audincourt
- monsieur Michel Paris, directeur de l'agence de services spécialisée Besançon Montboucons

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- monsieur Richard Colardelle, directeur adjoint de pôle emploi Dijon Est
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud, à compter du 1^{er} novembre 2016
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud

- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune, jusqu'au 31 octobre 2016
- madame Aurélia Gandre, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Chatillon,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Annie Petiot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,

- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Catherine Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Christine Mettey-Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- monsieur Vincent Briquez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le - Saunier Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul

- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Yonne,
- madame Marie-Pierre Mislin, directrice adjointe A2S Besançon Montboucons
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe A2S Montbéliard
- madame Nathalie Lapierre, responsable d'équipe de A2S Besançon Montboucons
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme régionale de production Dijon-Chalon
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros :

- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,

- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Yann Marchandiaux, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre directrice de pôle emploi Joigny
- madame Isabelle Charrel, directrice de l'agence de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Sabine Sarrazin, directrice A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- monsieur Christian Michelot, directeur A2S Nièvre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur A2S Yonne,
- monsieur Claude Bonnet, directeur de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christine Clémencier, directrice de pôle emploi Belfort Europe -Delle
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Audincourt
- monsieur Michel Paris, directeur A2S Besançon Montboucons

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- monsieur Richard Colardelle, directeur adjoint de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud, à compter du 1^{er} novembre 2016
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,

- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune, jusqu'au 31 octobre 2016
- madame Aurélia, référent réglementaire et applicatif pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoin,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Annie Petiot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,

- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Catherine Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Christine Mettey-Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- monsieur Vincent Briquez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe – Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul

- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Yonne,
- madame Marie-Pierre Mislin, directrice adjointe A2S Besançon Montboucons
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe A2S Montbéliard
- madame Nathalie Lapiere, responsable d'équipe de A2S Besançon Montboucons
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plateforme régionale de production Dijon-Chalon
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

Article VII – Abrogation

La décision BFC n°2016-50 DS Agences du 1er octobre 2016 est abrogée.

Article VIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 17 octobre 2016.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n°2016-51 DS IPR du 17 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle n°2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bourgogne et de Pôle emploi Franche-Comté,

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,

- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et directeur territorial ad interim Yonne
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de pôle emploi Avallon/ Tonnerre,
- monsieur Yann Marchandiaux, directeur de pôle emploi Sens,
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- monsieur Claude Bonnet, directeur de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christine Clémencier, directrice de pôle emploi Belfort Europe -Delle
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Audincourt
- monsieur Michel Paris, directeur de l'A2S Besançon Montboucons,
- madame Sabine Sarrazin, directrice A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- monsieur Christian Michelot, directeur A2S Nièvre,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur A2S Yonne,
- monsieur Bernard Denis, service gouvernance et relations extérieures

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs
- madame Catherine Bompoy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- monsieur Richard Colardelle, directeur adjoint de pôle emploi Dijon Est
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud, à compter du 1^{er} novembre 2016
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune, jusqu'au 31 octobre 2016
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Beaune,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,

- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Annie Petiot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Catherine Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Christine Mettey-Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier

- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier
- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude,
- monsieur Vincent Briquez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe-Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe - Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray,
- madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Yonne,
- madame Marie-Pierre Mislin, directrice adjointe A2S Besançon Montboucons
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable A2S Besançon Montboucons
- madame Nathalie Lapiere, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe A2S Montbéliard
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe 100% web, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon

- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Gisèle Grenette, directrice de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Catherine Bompuy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Conquet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Gwenaëlle Galerand, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Nord,
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Richard Colardelle, directeur adjoint de pôle emploi Dijon Est
- madame Nadia Baron, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Pascal Brachet, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bernard Saulnier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Isabelle Jechoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Patrice Mayonobe, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christel Moyse-Breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud, à compter du 1^{er} novembre 2016
- madame Sophie Boutin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Jean-François Deliot, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest,
- madame Stéphanie Putigny, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Olivier Deharo, directeur de pôle emploi Beaune,
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune,
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune, jusqu'au 31 octobre 2016
- madame Aurélie Gandre, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Beaune,
- madame Laurence Liengme, directrice de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Anne-Marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon,
- madame Carine Sannier, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montbard/Châtillon,

- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Patricia Labonde, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sandrine Benaïoun, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Paradis,
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Laurence Mérot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Angélique Lhote-Lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- madame Corinne Parize, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Fabrice Rignon, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- monsieur Christophe Gay, directeur de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Thierry Lachaux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Frédéric Fèvre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- monsieur Hervé Marmet, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon,
- madame Nathalie Twardowski, directrice de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- monsieur Patrice Bonnetain, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Malika Djedoui, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines,
- madame Patricia Cordier, directrice de pôle emploi Digoïn,
- madame Christel Bailly, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Digoïn,
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Bénédicte D'Heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn,
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Le Creusot,
- madame Fabienne Léonard, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot,
- madame Françoise Bon, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Le Creusot,
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun,
- madame Isabelle Philippe, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- madame Christelle Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Autun,
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus,
- monsieur Cyril Verchere, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Françoise Jaillet, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Louhans/Tournus,
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre,
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre,
- madame Dominique Dintheer, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Eric Sarrazin, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Auxerre,
- monsieur Yann Marchandiaux, directeur de pôle emploi Sens,
- monsieur David Laboureux directeur adjoint de pôle emploi Sens,
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- madame Pascale Michon, responsable d'équipe de pôle emploi Sens,
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Nathalie Decoux, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Sens,
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Joigny,
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- monsieur Luc Pavet, référent réglementaire et applicatif, en mission, de pôle emploi Joigny,
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny,
- madame Isabelle Charrel, directrice de pôle emploi Avallon/ Tonnerre,
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre,
- madame Annie Petiot, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers,
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers,
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,

- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers,
- madame Anne-Sophie Cure, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Sophie Echantillon, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Véronique Bouchez, référent réglementaire et applicatif de pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon,
- monsieur Claude Bonnet, directeur de pôle emploi Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Maryline Mille, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Isabelle Greys, directrice de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Patrick Joséphine, directeur de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Pontarlier
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Grégory Dubois, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier –Champagnole
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Christine Clémencier, directrice de pôle emploi Belfort Europe -Delle
- madame Christelle Perrette, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Corinne Charbonnel, directrice de pôle emploi Vesoul
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Lure-Héricourt
- madame Béatrice Rouge Pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Sophie Steibel, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains,
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Catherine Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Johan Brun, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- madame Alexandra Badina, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Gaëlle Bonnot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Rémy Vachot, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise,
- monsieur Rony Forstin, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Jean-Philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Jacquot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Christophe Duguet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Laurence Louis, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Claire Perronet, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Mheidi Bensedira, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Christine Mettey-Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Mickaël Segura, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Audincourt
- madame Aurélie Souchaud, manager accueil de pôle emploi Audincourt
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Christelle Clément, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Morteau
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Anaïs Jouniaux, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Pontarlier

- madame Agnès Rouillard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude, monsieur Vincent Briquez, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Raphaëlle Lugand, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Saint-Claude
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- madame Marie-Laure Danon Mounie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lons-le-Saunier-Champagnole
- monsieur Jean Honoré, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Emmanuelle Decoster, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Jean-Marc Curie, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Dole
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Paul-Emmanuel Le Cam, directeur adjoint de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Dehe, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, directrice adjointe de pôle emploi Vesoul
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Cyril Jourdet, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Vesoul
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Christian Lochard, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi Bassin de Gray,
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Gray, madame Nathalie Guillot, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Gray
- madame Gaëlle Giboulet, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Sandra Petitjean, référent réglementaire et applicatifs de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- monsieur Michel Paris, directeur de l'A2S Besançon Montboucons,
- madame Marie-Pierre Mislin, directrice adjointe A2S Besançon Montboucons
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable A2S Besançon Montboucons
- madame Nathalie Lapierre, responsable d'équipe A2S Besançon Montboucons
- monsieur Gérard Devillers, responsable d'équipe A2S Montbéliard
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe 100% web, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Sabine Sarrazin, directrice A2S Côte d'Or,
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe A2S Côte d'Or,
- monsieur Christian Petit, directeur A2S Saône et Loire,
- madame Mireille Grandvaux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- madame Cécile Leroux, responsable d'équipe A2S Saône et Loire,
- monsieur Jean-Luc Schneyder, directeur A2S Yonne,
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe A2S Yonne,
- monsieur Christian Michelot, directeur A2S Nièvre,
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,

- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon,
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon.
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Bernard Denis, service gouvernance et relations extérieures

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or,
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire,
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et directeur territorial ad interim Yonne
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire,
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs

Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures

2°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à :

- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations

- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,

3°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros, à :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon

Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1°) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,

2°) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon,
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon

Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon,
- madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plate-forme prestations formation Dijon Chalon.
- madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et de Dijon Chalon

Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures,
- madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
- madame Sophie Heitzmann, directrice de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort,
- monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon,
- monsieur Michel Beau, chargé de mission à la direction territoriale Côte d'Or,
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale Yonne,
- madame Nancy Holleville, chargée de mission la direction territoriale Saône et Loire,
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs.

Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1°) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - monsieur Jean-Michel Cheval, directeur des opérations
 - madame Joëlle Camus, responsable pilotage et coordination des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon
 - madame Sophie Heitzmann, directrice de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
 - monsieur Benoit Lhote, directeur de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon.
- 2°) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou d'aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
 - monsieur Rémy Maisonnave, responsable activités mutualisées de Besançon Belfort.
 - madame Frédérique Chevalier, responsable d'équipe plateforme prestations formation Dijon Chalon
 - madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe pôle appui au réseau Dijon Chalon
 - madame Nadine Prenas-Jeannin, responsable d'équipe contentieux de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Claude Cosotti, responsable prestations, aides, mesures et formations de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi des plates-formes régionales de production Besançon Belfort et Dijon Chalon

- monsieur Irwin Martelli, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Besançon Belfort
- monsieur Thierry Chabanis, référent réglementaire et applicatif de la plate-forme régionale de production Dijon Chalon.
- madame Pascaline Julien, référent réglementaire et applicatif contrôle de la recherche d'emploi de la plate-forme de production Dijon Chalon

Article VIII – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article IX – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article X – Abrogation

La décision BFC n°2016-46 DS IPR du 1er octobre 2016 est abrogée.

Article XI – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 17 octobre 2016.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne- Franche-Comté

Décision BFC n°2016-52 DS DT du 17 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article I – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

Article II – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

Article III – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par la direction territoriale

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par la direction territoriale, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi, avec appui et visa préalable obligatoire des services achat et juridique régionaux.

Article IV – Délégués

§ 1 - Bénéficient des délégations visées à l'article I à titre permanent :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et directeur territorial ad interim Yonne
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs,

Bénéficient des délégations visées à l'article II et III à titre permanent :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et directeur territorial ad interim Yonne
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, visées aux articles I, II et III, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nancy Holleville, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- monsieur David Tupinier, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Mylène Piroddi, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Laurence Lhuile, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- madame Anne Plisson, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie des mêmes délégations, visées aux articles II et III, à titre temporaire :

- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs,

Article V – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de paiement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et directeur territorial ad interim Yonne
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 24 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et directeur territorial ad interim Yonne
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nancy Holleville, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- monsieur David Tupinier, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Mylène Piroddi, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Laurence Lhuile, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- madame Anne Plisson, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et directeur territorial ad interim Yonne
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs,

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y

afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nancy Holleville, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- monsieur David Tupinier, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Mylène Piroddi, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Laurence Lhuile, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- madame Anne Plisson, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne

Article VI – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Odile Ferru, directrice territoriale Côte d'Or
- monsieur Gérard Niderlender, directeur territorial Saône et Loire
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et directeur territorial ad interim Yonne
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Jean-François Locatelli, directeur territorial du Jura et de la Haute-Saône,
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué Besançon / Haut-Doubs,

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Nancy Holleville, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- monsieur David Tupinier, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Mylène Piroddi, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Laurence Lhuile, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre,
- madame Jocelyne Vitré, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- madame Anne Plisson, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre
- monsieur Jean-François Antoine, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne
- monsieur Jacky Roy, chargé de mission à la direction territoriale de l'Yonne

Article VII – Abrogation

La décision BFC n°2016-43 DS DT du 1er octobre 2016 est abrogée.

Article VIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 17 octobre 2016.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n°2016-53 DS DR du 17 octobre 2016

Délégation temporaire de signature au sein de la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, et R. 5312-19,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération n°2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n°2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi aux directeurs régionaux,

Décide :

Article I

Délégation est donnée à monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, pour la période du 24 octobre au 4 novembre 2016, dans le cadre d'un marché public :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés publics relatifs aux marchés de travaux de Chalon Saint Cosme de la région Bourgogne-Franche-Comté, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation.

Article II

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 17 octobre 2016.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision Br n°2016-46 DS Dépense du 18 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu la délibération n°2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2015-170 du 10 décembre 2015 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article I – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie

Article II – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Christophe Hautval, directeur des opérations
- monsieur Nicolas Draut, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Pascal Connan, directeur de la maîtrise des risques
- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques

Article III – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie

Article IV – Abrogation

La décision Br n°2016-22 DS Dépense du 2 mai 2016 est abrogée.

Article V – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 18 octobre 2016

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n°2016-47 DS DPSR du 18 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-23 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive.

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions, archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1°) signer les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2°) signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant

à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

- 3°) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement,
- 4°) en matière de gestion des ressources humaines, signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 5°) pour les archives conservées sur site, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 de la présente décision, bénéficiaire, à titre temporaire, de la délégation mentionnée :

aux 1°, 2°, 3° du § 1 du présent article :

- monsieur Wilfrid Chartier, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- madame Fabienne Bertrand, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux
- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe professionnelle prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe professionnelle traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe professionnelle du contrôle de la recherche d'emploi

au 1° du § 1 du présent article :

- madame Nathalie Butault, référent réglementaire et applicatif accueil et services téléphoniques
- madame Karine Sauvage, référent réglementaire et applicatif accueil et services téléphoniques
- madame Angélique Pujade Le Gall, référent réglementaire et applicatif traitements centralisés
- monsieur David Machard, référent réglementaire et applicatif traitements centralisés

Section 2 – Recouvrement

Article II – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,

- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

Article III – Contraintes

§ 1 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article II, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

§ 2 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution .

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

Article IV – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnées à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

§ 2 – Remise de dette

1°) Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

2°) Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au 2°) du § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

Section 3 – Placement, prestations, formations, aides et mesures

Article V – Prestations, formations, aides et mesures

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises
- les bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi
- les bons de commande de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation :

- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe professionnelle prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe professionnelle traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation, uniquement concernant la signature des bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- madame Dominique Roult, cadre adjoint appui gestion de la plateforme de traitements centralisés
- madame Mireille Goumet, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Aurélie Renouard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Odile Droyer, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Catherine Meli, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur André Herber, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Frédéric Galodé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Patrick Deschamps, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Albert Ridard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Capron, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Véronique Hamon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Karine Madeline, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Josiane Chauveau, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Pascale Lerouge, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Françoise Clavard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Evelyne Gaudichon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Anaëlle Simon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Claudine Hallais agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sophie De Coquereaumont, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Fiurgant, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laure Ollivier agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Claire Bocquier, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sylvie Biez, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Karima Dahbi, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Brigitte Nicolas, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Alain Pelé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Rouillard, agent de la plateforme de traitements centralisés

- madame Solenne Turbain, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laetitia Gérard, agent de la plateforme de traitements centralisés

Article VI – Placement

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie, à titre temporaire, de la délégation :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux

Article VII – Aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional et à madame Marie-Odile Bébin directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions relatives au bénéfice des aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie, à titre temporaire, de la délégation :

- monsieur Wilfrid Chartier, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- madame Fabienne Bertrand, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe professionnelle accueil et services téléphoniques

Section 4 – Décisions sur recours

Article VIII – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 5 – Plaintes et contentieux

Article IX – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'ils représentent, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se

rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Mora, responsable d'équipe professionnelle incidents de paiement / contentieux
- monsieur Abdelraman Galeb, juriste au sein de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Abdallah Bounya, juriste au sein de la plateforme de traitements centralisés

Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article X – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe professionnelle du contrôle de la recherche d'emploi

Article XI – Territorialité

La direction des plateformes de service régional ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article XII – Abrogation

La décision Br n°2016-43 DS DPSR du 30 septembre 2016 est abrogée.

Article XIII – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 18 octobre 2016.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Gua n°2016-19 DS Agences du 18 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n°2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n°2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article I – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1°) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2°) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes II

- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Gilda Ceprika, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre

- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Sophia Labeth, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Lanclas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Christiane Jacquet-Crérides, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Sainte-Rose

- madame Madly Némorin, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marie-Pierre Luce, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Dominique Bigard-Poucet, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production

- madame France-Lise Geoffroy, directrice par intérim au sein de l'A2S
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'A2S

- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Marika Marie-Céline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre

- madame Guyslaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau

- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nicole Deldevert, adjointe au directeur au sein de l'agence de pôle emploi Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin

- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante

- madame Frédérique Sébastien, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Marie-Céline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Lydia Vagao, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Vickie Angélique, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis

- monsieur Richard Boone, directeur au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Fabienne Eugénie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François

- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article V à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1°) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2°) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3°) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4°) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5°) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6°) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article V à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article III – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article V de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3°) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article IV – Délégués permanents

Bénéficiaires des délégations mentionnées au § 2 de l'article I et aux articles II, III et IV, à titre permanent :

- monsieur Eddy Pinson, directeur de l'agence au sein de l'agence pôle emploi des Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi des Abymes
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes II
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Gilda Ceprika, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Madly Némorin, directrice de la plateforme régionale de production
- madame FranceLise Geoffroy, directrice par intérim au sein de l'A2S
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Guylaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Frédérique Sebastien, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Marie-Céline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Richard Boone, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin

Article V – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article V de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article I :

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre

- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Sophia Labeth, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'A2S

- madame Agnès Lanclas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Christiane Jacquet-Crétides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

- madame Marie-Pierre Luce, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Dominique Bigard-Poucet, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production

- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Marika Marie-Céline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre

- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau

- madame Nicole Deldevert, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin

- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante

- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Lydia Vagao, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Vickie Angélique, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis

- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Fabienne Eugenie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François

- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guigonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

A l'article II :

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre

- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Sophia Labeth, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'A2S

- madame Agnès Lanclas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Kitty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Christiane Jacquet-Crétides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

- madame Marie-Pierre Luce, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Dominique Bigard-Poucet, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production

- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Marika Marie-Céline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre

- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau

- madame Nicole Deldevert, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence de pôle emploi Saint-Martin

- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante

- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Lydia Vagao, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Vickie Angélique, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence de pôle emploi Saint-François
- madame Fabienne Eugénie, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

Aux articles III et IV :

- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Nicole Deldevert, adjointe à la directrice d'agence au sein de pôle emploi Saint-Martin
- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur d'agence au sein de pôle emploi Saint-François

Article VI – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaires de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Gilda Ceprika, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- Madame France-Lise Geoffroy, directrice d'agence par intérim au sein de l'A2S
- madame Madly Nemorin, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence, au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Guyslaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Capesterre Belle Eau
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marie-Galante
- madame Frédérique Sébastien, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'Eau
- madame Marie Céline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'Eau
- monsieur Richard Boone, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article

L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre

- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Sophia Labeth, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Agnès Lanclas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Christiane Jacquet-Crérides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

- madame Madly Némorin, directrice de la plateforme régionale au sein de production
- madame Marie-Pierre Luce, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Dominique Bigard-Poucet, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production

- madame FranceLise Geoffroy, directrice d'agence par intérim au sein de l'A2S
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'A2S

- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Marika Marie-Céline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre

- madame Guyslaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau

- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nicole Deldevert, adjointe au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin

- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante

- madame Frédérique Sébastien, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Marie Céline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Lydia Vagao, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Vickie Angélique, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis

- monsieur Richard Boone, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Fabienne Eugénie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François

- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour , au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes II

- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Gilda Ceprika, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre

- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Sophia Labeth, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Franceline Geoffroy, directrice d'agence par intérim au sein de l'A2S
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'A2S

- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Lanclas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

- madame Christiane Jacquet-Crérides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Madly Némorin, directrice de la plateforme régionale de production
- madame Marie-Pierre Luce, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Dominique Bigard-Poucet, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Marika Marie-Céline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Guyslaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nicole Deldevert, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Frédérique Sebastien, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Marie-Céline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Lydia Vagao, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Vickie Angélique, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi de Port-Louis
- monsieur Richard Boone, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur d'agence de l'agence de pôle emploi Saint-François
- madame Fabienne Eugenie, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guigonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et

limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes II

- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Gilda Ceprika, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre

- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Sophia Labeth, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Lanclas, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Christiane Jacquet-Crérides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

- madame Madly Némorin, directrice d'agence au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marie-Pierre Luce, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Dominique Bigard-Poucet, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production

- madame FranceLise Geoffroy, directrice d'agence par intérim au sein de l'A2S
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'A2S

- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Marika Marie-Céline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre

- madame Guyslaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau

- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin

- madame Nicole Deldevert, adjointe au directeur au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin

- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante

- madame Frédérique Sebastien, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Marie-Céline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Lydia Vagao, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Vickie Angélique, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis

- monsieur Richard Boone, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Fabienne Eugénie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François

- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guigonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes II
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Gilda Céprika, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de la plateforme régionale de production
- madame France-Lise Geoffroy, directrice d'agence par intérim au sein de l'A2S
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Guyslaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Maguy Fumont, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Frédérique Sébastien, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Marie-Céline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Richard Boone, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

Article VIII – Abrogation

La décision Gua n°2016-17 DS Agences du 16 septembre 2016.

Article IX – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Abymes, le 18 octobre 2016.

Jean Jacques-Gustave,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n°2016-20 DS IPR du 18 octobre 2016

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n°2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord,

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,

- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Stephan Jules, directeur régional adjoint en charge de la direction des opérations et de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Liliane Lake, directrice territoriale
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial par intérim

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes II

- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Gilda Ceprika, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre

- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Sophia Labeth, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie-Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Lanclas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Christiane Jacquet-Crétides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

- madame Madly Némorin, directrice de la plateforme régionale de production
- madame Marie-Pierre Luce, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Dominique Bigard-Poucet, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production

- madame France-Lise Geoffroy, directrice d'agence par intérim au sein de l'A2S
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'A2S

- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Marika Marie-Céline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre

- madame Guyslaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau

- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nicole Deldevert, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Saint-Martin

- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante

- madame Frédérique Sebastien directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame MarieCéline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Lydia Vagao, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Vickie Angélique, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis

- monsieur Richard Boone, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Fabienne Eugenie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François

- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guigonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

- madame Marie-France Garçon, responsable d'équipe au sein du service offre de service aux entreprises

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Stephan Jules, directeur régional adjoint en charge de la direction des opérations et de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Liliane Lake, directrice territoriale
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial par intérim

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes

- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes II

- monsieur Marc Roy-Camille directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Gilda Ceprika, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre

- madame France-Lise Geoffroy, directrice d'agence par intérim au sein de l'A2S
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'A2S

- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Sophia Labeth, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Lanclas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Christiane Jacquet-Crérides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

- madame Madly Némorin, directrice de la plateforme régionale de production
- madame Marie-Pierre Luce, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Dominique Bigard-Poucet, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production

- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Marika Marie-Céline, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre

- madame Guyslaine Beauzières, directrice d'agence au sein de l'agence de pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau

- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nicole Deldevert, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin

- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante

- madame Frédérique Sebastien, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Marie-Céline Etienne, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Lydia Vagao, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Vickie Angélique, responsable d'équipe par intérim au sein l'agence pôle emploi Port-Louis

- monsieur Richard Boone, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Fabienne Eugénie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François

- monsieur Richard François-Julien, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à monsieur Stephan Jules directeur régional adjoint en charge de la direction des opérations et de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- 2°) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à madame Marie-France Garçon, responsable d'équipe au sein du service offre de service aux entreprises

Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1°) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à monsieur Stephan Jules, directeur régional adjoint en charge de la direction des opérations et de la direction de la stratégie et des relations extérieures,

- 2°) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur des opérations, adjoint au DRA
- madame Liliane Lake, directrice territoriale
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial, par intérim

Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Stephan Jules, directeur régional adjoint en charge de la direction des opérations et de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur des Opérations, adjoint au DRA
- madame Liliane Lake, directrice territoriale
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial par intérim
- madame Marie-France Garçon, responsable d'équipe au sein du service offre de service aux entreprises

Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Stephan Jules, directeur régional adjoint en charge de la direction des opérations et de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur des opérations, adjoint au DRA
- madame Liliane Lake, directrice territoriale
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial par intérim

- madame Marie-France Garçon, responsable d'équipe au sein du service offre de service aux entreprises

Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article VIII de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1°) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à monsieur Stephan Jules, directeur régional adjoint en charge de la direction des opérations et de la direction de la stratégie et des relations extérieures,
- 2°) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - monsieur Jean-Paul Audebert, directeur des opérations, adjoint au DRA
 - madame Liliane Lake, directrice territoriale
 - madame Anne Jermidi, directrice territoriale
 - monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial par intérim
 - madame Marie-France Garçon, responsable d'équipe au sein du service offre de service aux entreprises
- 3°) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) à :
 - madame Nicole Podan, responsable du service appui métier réglementaire, applicatif, et contentieux
 - madame Jacqueline Belfort, gestionnaire contentieux au sein du service appui métier réglementaire, applicatif, et contentieux

Article VIII – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article IX – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article X – Abrogation

La décision Gua n°2016-18 DS IPR du 16 septembre 2016 est abrogée.

Article XI – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Abymes, le 18 octobre 2016.

Jean Jacques-Gustave,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord